

Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne

Instruction relative au dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne

Affaire suivie par : Bruno REIBEL

Délégué Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

T: 01 57 02 68 46 F: 01 57 02 61 63

Mél: ce.ipr4@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les directrices et directeurs des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, mesdames et messieurs les inspecteurs du 1^{er} degré, mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, mesdames et messieurs les directeurs d'écoles, mesdames et messieurs les enseignants du premier degré.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références:

- Note de service du 27-7-2022 Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire
- Circulaire MENE2201330C du 12-1-2022 relative à la mesure « Une École Un Club »
- Article L321-3-1 du Code de l'éducation

La présente instruction a pour objet de préciser et d'accompagner la mise en œuvre du dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne

La mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne (30 'APQ), inscrite dans le cadre de la démarche École promotrice de Santé et du programme Génération 2024 construisant l'héritage des Jeux de Paris 2024, promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants au service de leur bien-être, de leur santé et au bénéfice de leurs apprentissages. Être en bonne santé est une condition favorable pour bien apprendre.

Les écoles cristoliennes se sont largement engagées dans l'expérimentation et ont été nombreuses à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt. Depuis la rentrée 2022, la mesure est généralisée à l'ensemble des établissements du premier degré.

J'invite donc chaque équipe pédagogique à organiser et adapter la mise en œuvre de la mesure au contexte de son école en envisageant l'ensemble des espaces et des temps scolaires et périscolaires, selon le choix des équipes pédagogiques. Les modalités retenues au sein de chaque école sont présentées par le directeur en conseil d'école.

Celui-ci pourra solliciter l'équipe de circonscription, le CPD EPS ou le référent départemental 30' APQ pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle autours des principaux axes :

 les 30 minutes d'activité physique quotidienne seront mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS;

- Une tenue sportive n'est pas nécessaire ;
- La cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité.

Les formes que peuvent prendre les 30 min APQ sont variées et adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, en articulation ou en lien avec les temps d'enseignement. Les temps de récréation peuvent aussi être investis ou bien encore les temps périscolaires, en fonction des projets éducatifs de territoire et en assurant la cohérence avec le temps scolaire.

De nouvelles ressources académiques « Jouer au Handball » et « Jouer au Rugby » pour développer le plaisir de jouer ensemble

L'académie de Créteil s'est engagée dès 2018 dans le développement de ressources pédagogiques pour accompagner la mise en place d'activités physiques ludiques au quotidien. Les fiches « Courir », « Danser », « Lancer », « Sauter » et leur document d'accompagnement ont été plébiscités dans le cadre de l'expérimentation nationale.

Pour accompagner la généralisation du dispositif à la rentrée 2022, l'académie de Créteil s'est associée aux fédérations et ligues et de Handball et de Rugby pour développer de nouvelles ressources pédagogiques : « Jouer au handball » et « Jouer au rugby ».

Ces 10 nouvelles fiches promeuvent le développement des compétences motrices fondamentales par la mise en place d'activités ludiques et leurs propositions d'évolution et de défis associés. Elles ont aussi pour finalité de développer le plaisir de jouer ensemble et participer à construire le rapport à l'autre et la vie en société.

Elles sont directement téléchargeables via les liens suivants :

- Document d'accompagnement
- Fiches « Jouer au Handball »
- Fiches « Jouer au Rugby »

Des outils pour favoriser les partenariats locaux « Une École - Un Club »

Une cartographie de l'ensemble des clubs affiliés aux fédérations française de Handball et de du Rugby est mise à disposition des écoles et des clubs. Elle permet désormais de localiser et d'obtenir les coordonnées des écoles et des clubs de handball et de rugby de proximité. Les lieux de pratiques y sont spécifiés ainsi que les clubs ayant reçu une dotation de « KITS 30 minutes » constitués de petit matériel et de ressources administratives.

J'invite les écoles souhaitant s'engager dans un partenariat « Une école – Un Club », dans le cadre des 30 min d'APQ, de l'EPS ou de leur projet sportif scolaire à la consulter la carte via le lien suivant :

Page académique 30 minutes d'activité physique quotidienne

L'intégralité des ressources pédagogiques cristoliennes sont à disposition sur cette page (fiches pédagogiques, documents d'accompagnement, cartographie, vidéos de présentation, revue de presse...).

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Le recteur de l'académie de Créteil Daniel AUVERLOT